

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

C'est la troisième guerre européenne que l'Allemagne provoque en moins de 70 ans. Il faudrait bien tout de même qu'on fasse un jour payer à cette race exécrable de brutes perfectionnées ce qu'elle a coûté au monde de larmes, de misères et de sang.

La semaine dernière, dès que les Allemands firent semblant de négocier la paix, la certitude se fit en nous qu'ils préparait la guerre.

Durant ces trois journées interminables de conversations écrites et parlées entre Berlin et Paris, entre Londres et Berlin, tandis qu'Hitler le Menteur échangeait des lettres avec Edouard Daladier et avec Chamberlain, il était certain que derrière ce rideau diplomatique il organisait son agression. Les Allemands négocient, écrivions-nous, attention, c'est le moment de se méfier.

En effet, ils avaient fixé l'heure où le crime devait s'accomplir. Les pourparlers diplomatiques n'avaient pour objet que de leur donner le temps de mettre en place les instruments de sa bonne exécution.

Dès que ses militaires furent prêts, le 1^{er} septembre, Hitler rompit avec les diplomates et mit fin aux palabres en lançant contre la Pologne l'accusation d'avoir repoussé des propositions qu'on ne lui avait jamais soumises et en donnant aux armées allemandes l'ordre d'envahir le territoire polonais.

M. Chamberlain devant la Chambre des Communes, puis M. Edouard Daladier devant le Parlement français ont fait pour le monde et l'histoire, la démonstration de ce nouveau mensonge allemand.

faire retomber sur la victime les responsabilités qui retombent toutes sur l'agresseur

Cet agresseur, c'est Hitler, auquel est promise la fin misérable que Benjamin Constant prédit dans une page que rappelle André Maurois :

« A quels sentiments en appelle-t-il. Invoquerait-il la justice ? Il l'a violée. L'humanité ? Il l'a foulée aux pieds ! La foi jurée ? Toutes ses entreprises ont commencé par le parjure. La sainteté des alliances ? Il a traité ses alliés comme des esclaves. Compterait-il sur les secours de ses nouveaux sujets ? Il les a priés de tout ce qu'ils chérissaient et respectaient. Tous se soulevèrent contre lui... La paix, l'indépendance, la justice, seraient les mots de ralliement général et par cela même qu'ils auraient été longtemps promis, ces mots auraient acquis une puissance presque magique. Un cri de délivrance, un cri d'union retentit d'un bout du globe à l'autre. La pudeur publique se communique aux plus indécis ; elle entrainerait les plus timides. Nul n'oserait demeurer neutre de peur d'être traité envers soi-même. »

C'est une guerre sainte qui vient de commencer, pour que la violence, la haine et le parjure ne règnent pas sur le monde. Les temps ne sont peut-être pas loin où, comme l'écrivit Constant, un grand cri de délivrance retentira d'un bout à l'autre du globe.

Emile LAPORTE.

Informations

L'état de guerre est déclaré

Dimanche, à 11 h. 15, M. Chamberlain a annoncé au peuple britannique, par la radio, qu'aucune réponse n'étant parvenue de Berlin à la demande anglaise de retrait des troupes allemandes de Pologne, l'Angleterre est en guerre à partir de 11 heures avec l'Allemagne. La France a déclaré la guerre à 17 heures.

A la Chambre

Samedi, la Chambre s'est réunie en session extraordinaire.

C'est la séance historique du 4 août 1914 qui recommence. Les circonstances diffèrent, mais la résolution de l'Assemblée est la même qu'il y a 25 ans.

A 15 heures, M. Herviot ouvre la séance ainsi que la session extraordinaire. Il annonce le dépôt par le Gouvernement d'une demande de crédits supplémentaires.

Euis, il prend la parole. « Devant le danger qui nous menace, dit-il, nous sommes unis et il ne s'agit pas ici d'une union sous la contrainte. Le même homme qui a fait disparaître l'Autriche, qui a maintenu la Tchécoslovaquie, qui a peuplé le monde d'exilés, s'en prend à la Pologne avec un mélange de fourberie de brutalité que M. Chamberlain a flétri hier et qu'il convient de barrer sans délai. »

M. Daladier monte à la tribune, longuement acclamé et donne lecture d'un message du Président de la République, puis il prononce un grand discours patriotique.

L'exposé de M. Daladier est longuement applaudi. La Chambre discute immédiatement le projet portant ouverture de crédits pour la défense nationale. Le projet est adopté à l'unanimité.

Au Sénat

La séance du Sénat s'est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney. M. Chautemps, vice-président du Conseil, donne lecture d'un message du Président de la République. De vifs applaudissements éclatent et les sénateurs se lèvent au passage du message qui salue les armées de la République.

Puis, M. Chautemps donne lecture d'une communication du Gouvernement.

Puis, le Sénat vote le projet de loi accordant des crédits pour la défense nationale. M. Jeanneney prononce un discours dans lequel il proclame la confiance de la France dans son destin. Tous les sénateurs, debout, acclament le Président.

M. Daladier associe le Gouvernement aux nobles paroles prononcées par M. Jeanneney.

LES HOSTILITÉS

Le torpillage de l'« Athénia »

Le paquebot anglais *Athenia*, ayant à bord 1.400 passagers, a été torpillé à 200 milles des Îles Hébrides, à l'Ouest de l'Ecosse. Le navire a sombré. Il y avait 200 citoyens américains à bord.

Le paquebot a été torpillé sans avertissement et sans sommation

On déclare au ministère des Informations que les indications parvenues à Londres permettent de conclure que l'*Athenia* a été torpillé sans avertissement et sans sommation à deux cents milles de la côte.

Cette action est en stricte contradiction avec les règles de la guerre sous-marine que le Reich, comme la plupart des autres puissances, s'était engagé à respecter.

L'attaque de la Pologne

Après une attaque inattendue de l'aviation, les troupes allemandes ont pénétré sans aucune déclaration.

Les avions allemands ont effectué plusieurs attaques sur des points situés sur tout le territoire polonais. Ils ont bombardé les localités d'Augustow, Nowy Dwor, Ostrow, Mazowiecki, Tezew, Puck, Zambrow, Radomsko, Torun, Kutno, le tunnel de Krakow, Grodno, Trebinia, Gdynia, Tomaszow et Katowice.

A Biala-Podlaska, des églises ont été endommagées.

A Torun, des bombes ont été lancées sur des asiles d'enfants. Des bombes ont été également lâchées sur de nombreux villages et hameaux et même sur des paysans isolés.

Ces bombardements ont fait de nombreuses victimes, dont le total, pour la journée de vendredi et samedi s'élève à 1.500 environ, comprenant une proportion importante de femmes et d'enfants.

Les Anglais capturent le « Bremen »

Le paquebot allemand « Bremen » a été arraisonné et conduit dans un port anglais.

Un télégramme de M. Benès à M. Chamberlain

Le docteur Benès a envoyé à M. Chamberlain le télégramme suivant :

Nous, citoyens tchécoslovaques, nous nous considérons également en guerre avec l'armée allemande et nous marcherons avec votre peuple jusqu'à la victoire finale et la libération de notre patrie.

Les Allemands font usage de l'ypérite

Un certain nombre de dépêches donnent des renseignements sur le développement des hostilités et aussi sur l'état d'esprit qui règne dans le pays.

Des combats violents, annoncés-t-on à Varsovie, se déroulent sur les fronts de Prusse-Orientale et de Silésie.

Un signal officiellement que les Allemands ont lancé, dans la région de Scardinko, des bombes chargées d'ypérite.

Les gaz pour les enfants !

On confirme officiellement que les Allemands ont lancé, dans la région de Skarzynsko, des ballonnets d'ypérite qui ont fait de nombreuses victimes parmi les enfants qui les ont ramassés par mégarde.

Les Polonais ont repris Zbaszyn

La radio polonaise annonce la reprise de Zbaszyn, cette gare située à trois kilomètres de la frontière, que les troupes allemandes avaient occupée avant-hier.

L'Allemagne a miné le passage de la Baltique

L'Allemagne a avisé le gouvernement suédois que des barrages de mines ont été posés devant les issues méridionales de l'Øre Sund et du Grand-Belt, ainsi que devant la Deutsche Bucht.

Une proclamation du chef suprême de l'armée polonaise aux Tchèques et aux Slovaques

Le chef suprême de l'armée polonaise a adressé aux Tchèques et aux Slovaques une proclamation dans laquelle il les invite à engager la lutte contre l'oppressé et à combattre jusqu'à la victoire pour leur liberté et celle de la Pologne.

Pièces de 20, 10 et 5 francs retirées de la circulation

Seront retirées de la circulation les pièces de vingt francs et dix francs en argent et les pièces de cinq francs en nickel.

Des décrets pris sur la proposition du ministre des finances fixeront l'époque à laquelle ces monnaies cesseront d'avoir cours légal et ne seront plus admises dans les caisses publiques.

Est autorisée l'émission par la Banque de France de billets de cinq francs, de dix francs et de vingt francs.

Une bombe allemande dans le jardin de l'ambassadeur des Etats-Unis

Un bombardier allemand a lancé, d'une faible hauteur, une bombe dans le jardin de la villa de l'ambassadeur des Etats-Unis, à Constanza, près de Varsovie. Aucune personne de la famille de l'ambassadeur n'a été blessée. L'ambassadeur des Etats-Unis a envoyé, à ce sujet, un rapport au président des Etats-Unis, soulignant le fait que cette localité est une station estivale. Il n'y a à la que des villas et nul objectif militaire ne se trouve dans le voisinage.

Un appel des syndicats polonais aux travailleurs du monde entier

Varsovie, 4 septembre. — L'Union des syndicats polonais vient d'adresser un appel à la classe ouvrière internationale dans lequel elle dit notamment :

« La guerre imposée par le Reich est, pour nous, une guerre sainte, une guerre à la vie à la mort. La victoire sur l'Allemagne marquera le grand triomphe de la justice nationale et sociale et la délivrance pour tous les opprimés et les persécutés. Mort au tyran ! Vive la liberté ! Vive la justice ! Vive la Pologne et sa victoire ! »

EN PEU DE MOTS...

— L'Office national météorologique a fait connaître que, par suite de l'état de siège, les renseignements météorologiques sont supprimés jusqu'à nouvel ordre.

— En raison des événements actuels et par ordre du Gouvernement, l'exposition internationale de Liège a été fermée.

— La police de Nancy a opéré des perquisitions, dimanche matin, au domicile de 27 communistes.

— L'ambassadeur de Turquie a déposé dimanche matin, à 11 h. 30, une palme sur la tombe du Soldat inconnu. L'ambassadeur a été reçu par le général Bertillon, commandant la place de Paris, et les honneurs militaires lui ont été rendus.

— La police de Brive a procédé à l'arrestation des deux secrétaires de la cellule communiste : Georges Vessat et Boursac. M. Bourdarius, conseiller général de la Corrèze, également communiste, a été arrêté.

— Les prix de toutes les denrées alimentaires ne devront pas varier jusqu'à nouvel ordre en Angleterre.

NOS ÉCHOS

Minorités.

On sait comment la « Grande Allemagne » essaime des minorités dans toute l'Europe. Si on se penche sur une des cartes que par anticipation a publiées un éditeur de Leipzig, que voit-on ? Des villages allemands en Europe centrale. C'est ainsi que non loin de Budapest il existe certaines communes dont la population est entièrement souabe. Filles aux tresses blondes et jupes blanches le dimanche. Un y parle d'ailleurs le même allemand que dans le Brisgau. Réfugiés de la guerre de Trente Ans, leurs descendants doivent à l'impératrice Marie-Thérèse de continuer à parler leur langue. Mais ils sont devenus d'excellents Hongrois et il ne faut jamais leur parler d'un rattachement avec le Reich.

En cherchant bien, ne trouverait-on pas aussi en Suède ou en Franconie des villages dont les habitants ont nom Dupont ou La Popelinière, descendants d'huguenots français ?

Songent-ils à se proclamer Français ? Non, n'est-ce pas ? Pas plus que nous ne songeons à la revendiquer !

Un scrutin révélateur.

L'autre dimanche, on votait dans l'Oise. Il s'agissait d'élire un conseiller d'arrondissement dans le canton de Pont-Sainte-Maxence. Rappelez-vous que nous étions alors le 20 août, c'est-à-dire avant que s'ouvre la véritable crise internationale.

Il y avait environ 1.600 électeurs sur lesquels 684 votèrent socialistes et 224 pour le candidat communiste. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il y eut ballottage. Et le scrutin se déroula dimanche dernier. Mais entre temps, quelques menus incidents avaient légèrement modifié l'état d'esprit du corps électoral, ne serait-ce que l'annonce du Pacte signé entre le fascisme hitlérien et le communisme soviétique.

Le résultat ne manque pas de savoir, de 224 voix, le candidat communiste tombe à 4 suffrages (quatre !) C'est ce qui s'appelle perdre du terrain.

LE LISEUR.

Un glorieux anniversaire

Chaque année, à pareille époque, la France reconnaissante évoque les tragiques journées de la bataille de la Marne. Vingt-cinq ans ont pu s'écouler depuis cet événement formidable sans que notre souvenir en soit atténué. C'est ainsi que, de tous côtés, on a rappelé dans la presse les phases de la grandiose opération militaire qui sauva le pays de l'invasion et qui fut la première étape de la victoire. Nous avons lu avec avidité ces pages émouvantes où sont retracées en termes saisissants nos communes angoisses en face de l'avance allemande, avec tous les dangers qu'elle présentait. On a situés les positions respectives des armées, l'une marchant résolument en avant, l'autre battant méthodiquement en retraite entre les deux pôles de Paris et Verdun, jusqu'à ce que lui parvienne l'ordre du jour du généralissime dont on connaît les termes :

« Il convient de profiter de la situation aventureuse de la première armée allemande... Toutes dispositions seront prises dans la journée du 5 septembre en vue de partir à l'attaque le 6. »

C'est alors que l'armée de Maunoury couvrant Paris refoule l'extrême-droite de l'armée de von Kluck, l'obligeant à une retraite précipitée au nord-est de Meaux, tandis qu'à notre aile droite l'admirable résistance de Castelnau, au grand-couronné de Nancy, arrêtait le mouvement enveloppant des Allemands, grâce au concours de Dubail qui résista avec une fougue magnifique aux effroyables assauts de l'ennemi et réussit finalement à le rejeter au-delà de Pont-a-Mousson. Au centre, cependant, les armées de Franchet-d'Esperey, de Foch et de Langre-de-Cary avaient à faire face à celles de von Bulow, von Hausen et du duc de Wurtemberg qui cherchaient à enfoncer notre front afin de rendre caduc les efforts suprêmes de nos ailes.

C'est ici que le général Foch eut une de ces inspirations qui consacrent les grands capitaines. Profitant de ce que l'armée de von Kluck fléchissait à sa gauche, tandis que l'aile gauche allemande restait engagée très avant, prêtant ainsi le flanc à une attaque brusquée, il ramena tous ses effectifs disponibles et les lança sur ce front découvert. Ce fut une attaque déclenchée en foudre avec le concours apporté par les troupes de Paris jetées brusquement dans la bataille par le général Gallieni, qui précipita le dénouement. Menacées de voir la taille se refermer sur elles, les meilleures troupes allemandes se sauvèrent et, à partir du 11 septembre, la débâcle était générale sur tout le front allemand, même en Argonne où notre troisième armée, que commandait Sarrail, obligea les troupes du Kromprinz à battre en retraite au galop, dégageant ainsi Verdun.

« On sait où le recul s'est arrêté, écrit un de nos confrères parisiens, on sait aussi pourquoi il s'est arrêté. »

La fatigue des troupes aurait suffi à ralentir la poursuite. Deux autres facteurs arrêtaient notre contre-offensive : le manque de cavalerie ; un mois de campagne très dure avait fourbu les chevaux, et surtout le défaut des munitions d'artillerie. Heureusement pour nous, cette terrible lacune ne se manifesta qu'après la décision. Nos adversaires furent moins heureux et la disette d'obus et même de cartouches d'infanterie furent pour beaucoup dans leurs revers. Si regrettable qu'ait été l'arrêt prématuré des opérations, il n'enlève rien au mérite et à la gloire de la bataille de la Marne. Mérite d'avoir tout simplement sauvé le pays, gloire d'avoir à jamais lavé nos drapeaux de la honte et de la défaite. »

Ce succès n'a tenu qu'à un fil, comme tous les succès militaires chèrement disputés. Que serait-il arrivé si le sort des armées avait tourné autrement qu'il ne l'a fait ? Il n'y a aucun doute. C'était la retraite indéfinie, la capitale abandonnée à ses propres ressources n'aurait pu tenir ; les Allemands y seraient entrés et notre armée désapprovisionnée, car au soir de la bataille il n'y avait plus un seul obus dans les caissons, n'aurait pu empêcher la catastrophe de se produire, non pas seulement pour la France, mais pour tous ses alliés.

La victoire de la Marne a changé brutalement la face des choses ; la guerre foudroyante rêvée par les Allemands s'est transformée en guerre d'usure laissant aux alliés le temps de s'organiser, de subir triomphalement d'autres assauts sur l'Aisne et sur l'Yser et obligeant en fin de compte l'ennemi à changer complètement ses plans et à se jeter sur les Russes qui avaient eu, pendant ces journées glorieuses, le loisir nécessaire pour achever leur mobilisation et leur préparation militaire, de telle sorte que pendant de longs mois ils purent, à défaut d'action plus utile, tenir l'ennemi en échec, aux limites sud de la Galicie, devant Varsovie et sur le front de la Prusse orientale, nous laissant à leur tour le temps matériel de nous reprendre, de nous armer et de voir venir à nous les collaborations alliées.

Nous sommes encore trop près des événements pour les apprécier avec toute la liberté d'esprit désirable. Les passions humaines se sont agitées à leur sujet, des polémiques souvent regrettables ont pu naître touchant les conditions dans lesquelles a pu se produire cette admirable victoire, mais l'histoire impartiale saura faire à la bataille de la Marne et à ceux qui la décidèrent la juste place qu'ils méritent dans les annales de la guerre.

Dès à présent bornons-nous à réunir dans notre cœur reconnaissant les grands généraux qui l'ordonnèrent et les héros soldats qui transformèrent ce jour là en triomphe la sombre et angoissante retraite de la veille.

Marcel FRANCE.

CAHORS

A NOS LECTEURS

Conformément à la décision de la Commission interministérielle de la presse, nos confrères quotidiens ont réduit leur format de 10 et 12 pages à 4 pages.

Un grand nombre des collaborateurs de l'imprimerie et du « Journal du Lot », ouvriers et employés, ayant répondu à l'appel de la Défense Nationale, nous nous voyons dans l'impossibilité matérielle de continuer la publication du « Journal du Lot » sur son format habituel.

En attendant la stabilisation d'une situation dont on ne peut prévoir les aléas, le « Journal du Lot » paraîtra donc, à partir d'aujourd'hui, sur deux pages.

DÉFENSE PASSIVE

LES ABRIS CONTRE BOMBARDEMENTS

La mairie nous communique : Les caves des maisons de Cahors pouvant servir d'abri ont été recensées dans les immeubles où elles ont été reconnues utilisables. Le nombre des occupants possibles a été fixé par rapport à la capacité de la cave.

Une fiche indiquant le secteur, le numéro de l'abri, le nombre de places offertes, la situation de l'immeuble et le nombre de personnes qu'il doit recevoir a été établi pour chaque abri. Pour les maisons dépourvues d'abri ou dont les caves ne sont pas utilisables, il a été établi une fiche indiquant à leurs habitants la maison ou l'abri où ils doivent se réfugier en cas d'alerte.

Ces fiches vont être collées à la porte d'entrée des immeubles, côté intérieur, par une équipe d'employés de la ville, les propriétaires voudront lui faciliter sa tâche dans la mesure du possible en laissant ouverte à leur passage la porte d'entrée de leur maison. Les habitants sont invités à reconnaître les locaux qui leur sont désignés.

Les petits travaux d'aménagements indiqués dans l'affiche D.P. 1/1 sont naturellement à la charge des propriétaires ou des occupants suivant le cas.

L'ECLAIRAGE

EN TEMPS DE GUERRE

La Mairie communique : Malgré les affiches de Défense passive, apposées en divers points de la ville, malgré les avis publiés au son du tambour, il apparaît que les habitants de Cahors ne se sont pas rendu compte de ce qu'il est nécessaire de réaliser.

L'obscurité de la ville en temps de guerre doit être totale : les éclairages privés intérieurs doivent être absolument invisibles.

C'est là une précaution essentielle : une ville éteinte devient beaucoup moins vulnérable.

Il a été constaté au cours d'exercices que des aviateurs connaissant le terrain survolé s'égarèrent facilement dès qu'ils n'étaient plus guidés par les lumières pouvant leur servir de repère.

La règle ne peut souffrir aucune exception. Elle concerne autant les éclairages visibles de la rue que ceux des cours intérieurs. Aucun rayon, d'où qu'il vienne, ne doit filtrer à l'extérieur.

Les contrevents en bois, seuls, sont réellement efficaces. Les persiennes en bois ou en fer, les stores à lames ou en bois se roulent, les volets intérieurs (qui s'appliquent mal en général) sont absolument insuffisants et doivent être doublés par des tentures épaisses, ou même du carton ou papier épais, dépassant largement la surface transparente et s'appliquant bien sur le chambranle.

La diminution de l'intensité des éclairages intérieurs facilitera la réalisation de ces obligations.

La sécurité générale exige que ces précautions soient minutieusement observées et tout habitant qui négligerait de se conformer à la règle commettrait une véritable trahison.

Le Maire de Cahors insiste donc encore une fois auprès de ses administrés pour qu'ils observent intégralement les règles qui leur sont signalées.

Nota-bene. — Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de découper et de conserver tous les avis que feront paraître les autorités en ce qui concerne la défense passive pour laquelle beaucoup reste à faire à Cahors.

AUX PROPRIETAIRES

MM. les propriétaires, gérants d'immeubles et locataires devront procéder sans délai à l'enlèvement, de leurs greniers et combles, de tous produits et matériaux inflammables inutiles, papiers, bois, paille, etc.

MM. les propriétaires d'immeubles sont tenus de stocker, dans les combles ou parties élevées des bâtiments, un quart de mètre cube de sable par corps de bâtiment en sacs, dans des récipients, de façon à pouvoir le répandre sur les foyers d'incendie.

Il appartiendra à MM. les propriétaires, locataires, gérants d'immeubles de prendre livraison du sable dans des sacs ou récipients et de le transporter dans les combles. A côté du sable, il y aura lieu de placer une pelle et un seau pour son emploi.

Chaque propriétaire devra faire l'acquisition, par corps de bâtiment, d'un extincteur de 8 à 10 litres ou d'un seau-pompe de 10 à 15 litres. Les frais de transports, d'acquisition de sable et du matériel désigné ci-dessus seront entièrement à la charge des propriétaires d'immeubles.

CROIX-ROUGE

Le Comité de la Croix-Rouge (S.S. B.M.) aurait besoin d'un grand nombre de bouteilles vides pour permettre le ravitaillement en liquide des trains militaires passant en gare de Cahors.

Les personnes qui consentiraient à venir à son aide sont priées de déposer leurs bouteilles disponibles chez le Président du Comité : Lieutenant-Colonel Lamblot, 8, rue Jean-Vidal.

Heures de fermeture des débits de boisson et restaurants

Le Préfet du Lot, sur la demande du Commandant d'armes, arrête :

Les débits de boisson et restaurants devront être fermés sur toute l'étendue du département, à partir de 23 heures (heure légale).

Sont rapportés tous arrêtés et règlements en ce qu'ils ont de contraire aux prescriptions du présent arrêté. Le présent arrêté prendra effet à dater du 4 septembre 1939.

Aux personnes de bonne volonté

On nous communique : Dans les circonstances actuelles les concours, tous les dévouements sont indispensables. Mais, pour pouvoir les utiliser, il est nécessaire de les connaître, de les recenser.

En vue de ce recensement, un bureau d'enregistrement est installé au Syndicat d'initiative d'une façon permanente, de 9 h. à midi et de 15 à 18 h., pour recevoir les inscriptions pour les services de défense passive, les services hospitaliers, les centres d'accueil, garderie, goutte de lait et, en général, pour toutes les œuvres sociales qu'il y a lieu de créer.

AUX EMPLOYEURS NON-AGRICOLIS

La Préfecture communique :

Les employeurs non agricoles sont informés qu'à dater de l'ouverture des hostilités, il leur est interdit d'employer un étranger même en situation régulière, sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation de l'Office Départemental de placement. Les employeurs non agricoles occupant actuellement des travailleurs étrangers auront un délai de 15 jours pour demander cette autorisation auprès de l'Office Départemental de placement (rue E.-Zola à Cahors).

Tout employeur non agricole est en outre tenu de déclarer à l'Office Départemental de placement les débauchages et embauchages qu'il effectuera au moyen de formules tenues à leur disposition à l'Office de placement (rue E.-Zola à Cahors et dans les mairies).

LES DÉPÔTS D'HYDROCARBURES

Le Ministre du Travail, vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre, et notamment l'article 31, arrête :

Article premier. — Sur toute l'étendue du territoire national sont requis en totalité la direction et le personnel des entreprises assurant l'exécution des travaux de protection des dépôts d'hydrocarbures.

Article 2. — Dans chaque département, le Préfet est chargé de l'application du présent arrêté. — Signé : POMARET.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Vidal, opticien, décédé samedi, à l'âge de 58 ans. M. Vidal était bien connu et estimé dans notre ville où la nouvelle de sa mort a provoqué de vifs regrets.

Ses obsèques ont été célébrées lundi matin, à 9 heures, au milieu d'une assistance nombreuse, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Vidal, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Explosion

à la Centrale hydro-électrique de Laval-de-Cère

Une explosion s'est produite à la Centrale hydro-électrique de Marcconettes, à Laval-de-Cère. Une turbine a éclaté, ainsi que des tableaux de bord, sans provoquer, heureusement, des blessures au personnel en service. Se trouve-t-on en présence d'un accident ? L'enquête ouverte par la gendarmerie de Bretenoux ne manquera pas de l'établir.

De nombreuses personnes ont été interrogées et le renforcement de la surveillance de l'usine a été ordonné.

Moto contre un rocher

Une moto pilotée par M. Delbuc, qui se rendait à la gare de Conduché, a dérapé par suite de la rupture d'un frein et est allé heurter un rocher.

M. Delbuc a reçu des contusions sans gravité au visage et aux mains. La moto a été fortement endommagée.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 21 au 26 août 1939, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes.

Interlocaux : 2 hommes, 3 femmes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru, pendant la semaine précédente, 16 chômeurs. »

Un incident au champ de foire

Le nommé Punaydis Chourdovalis, sujet grec, né à Constantinople, vendait divers objets sur le champ de foire. Comme certains clients marchandaient, il se fâcha tout à coup et se permit sur la mobilisation des réflexions au moins déplacées.

Celles-ci provoquèrent les très justes protestations des personnes qui les avaient entendues et un officier qui passait conduisit le marchand au poste.

Là, il reçut les observations qu'il avait méritées et fut remis en liberté.

Heures de mise en vente des journaux quotidiens

Le Dépositaire Central, M. Kolb, fait connaître à sa clientèle, qu'en raison des circonstances et changements d'horaires, les Grands Quotidiens peuvent être mis en vente, sauf imprévu, aux heures ci-après :

Vers 6 h. du matin : journaux de Toulouse et Bordeaux.

Vers 8 h. 20 du matin : journaux de Paris.

Vers 9 h. 30 du matin : journaux de Toulouse.

Vers 14 h. 15 du soir : journaux de Paris.

Vers 20 h. 40 du soir : journaux de Paris.

Commissariat de police

M. Caillon, ancien Commissaire de police de Cahors, où il compte de vives sympathies est chargé des fonctions de Commissaire de police pendant la durée de la mobilisation générale.

Chute mortelle de moto

Ces jours derniers, M. Marius Balayssac, demeurant à Bonneviolle, âgé de 35 ans, se rendait à motocyclette à son travail, lorsque, dans le bourg de Bonneviolle, la moto dérapa et M. Balayssac fut précipité avec violence sur le sol. Transporté à l'hôpital de Saint-Céré, il fut constaté qu'il avait une double fracture de la colonne vertébrale. Malgré tous les soins, il a succombé à ses graves blessures.

Accident du travail

M. Didier Déjean, mécanicien à Cahors, au cours de son travail, a glissé sur le dallage de l'atelier et est tombé.

Dans la chute, il a été blessé au côté droit. Il devra observer un repos de 11 jours.

Au violon

Lundi, vers 16 heures, le nommé Dominico Quaglia, de nationalité italienne, demeurant à Montcuq, étant en état d'ivresse, provoqua sur le Boulevard du scandale.

Conduit au Commissariat de police, il a été enfermé au violon.

CHEZ NOS VOISINS

Engagements d'étrangers à Agen

Au bureau de recrutement d'Agen, des engagements de plus en plus nombreux sont signés par des Italiens.

De très nombreux Espagnols s'engagent également des commerçants originaires d'Espagne s'engagent et mettent leurs camions à la disposition de l'armée.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montratrier

Etat civil du mois d'août. — Naisances : Néant.

Mariages : Gaspard Jacquin, contre-maître, et Vinet Célestine, sans profession, à Toulre ; Apchié Rémy, ouvrier agricole à Castelnaud-Montratrier, et Gardelle Hélène, sans profession, à Eylatz ; Lopez Augustin, carrier, et Pallarès Angèle, sans profession, à Castelnaud.

Décès : Gardes Catherine, veuve Fournols, à Lacabrette, 85 ans ; Fournols Séraphine, épouse Petit, à Toulouse, 44 ans.

Foire. — Nous informons les agriculteurs et les éleveurs, vendeurs ou acheteurs, que la prochaine grande foire de Castelnaud-Montratrier se tiendra le mardi 12 septembre.

Cette foire de septembre est très importante groupant sur nos marchés toutes sortes de produits et de belles volailles.

Les étalagistes viendront aussi très nombreux.

Montcuq

Marché aux chasselas et fruits ; campagne de 1939. — Dimanche 27 août, à 10 h. 30, dans une salle de la Mairie de Montcuq, sous la présidence de M. Doumer, Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montcuq, a eu lieu une assemblée générale des producteurs et acheteurs régionaux de chasselas et fruits.

Malgré les graves préoccupations de l'heure un assez grand nombre de personnes avait répondu à l'appel de la « Commission du Marché ». M. le Président a vivement remercié ces personnes : « même, a-t-il dit, si le pays devait connaître les terribles tourments de 1914-1918, ce serait encore une nécessité pour les agriculteurs et leurs familles de produire et de vendre ; cette nécessité coïnciderait avec un devoir national, le devoir d'assurer au pays la continuité de sa vie économique ; et les marchés auraient toujours leur raison d'être. »

M. le Président expose ensuite à la Commission les décisions prises dès le 22 janvier dernier, lui soumet le texte de l'arrêté qu'il se propose de prendre en vue de régler les conditions matérielles d'installation et de fonctionnement du marché de 1939.

L'Assemblée, après une discussion des plus courtoises, approuve les propositions qui lui sont soumises, et, avant de se séparer décide d'élargir la Commission en y faisant, en particulier, une place à chacun des maires de la région dont la population a intérêt à la prospérité du marché.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil municipal approuve l'initiative prise par le Comité de la Foire exposition qui, en raison de la gravité de la situation internationale a décidé de ne pas continuer les préparatifs en vue de l'organisation de cette manifestation qui devait avoir lieu du 10 au 17 septembre prochain et qui se trouve ainsi reportée à une date ultérieure.

L'autorité militaire ayant annoncé la réquisition des bâtiments du Collège Champollion en vue de l'installation éventuelle d'un hôpital complémentaire le Conseil municipal demande instamment que toutes mesures soient prises pour l'évacuation par les réfugiés des bâtiments de l'ancienne prison départementale devenue propriété de la ville ainsi que des locaux de l'ancienne école des filles afin de pouvoir y faire les aménagements nécessaires pour recevoir tous les services du Collège des garçons à la rentrée des classes.

Le Maire communique le bilan des Fêtes de Mai présenté par le Comité d'organisation et qui a fait apparaître un excédent de recettes sans qu'il ait été nécessaire de faire appel au concours financier de la Ville.

De la gagesse dans l'organisation des Fêtes qui a donné cet heureux résultat, le Conseil municipal à l'unanimité félicite les membres du Comité.

Le budget additionnel présenté par le Service Vicinal pour l'exercice 1939 est approuvé.

Plusieurs demandes d'assistance médicale gratuite, d'assistance aux femmes en couches et d'allocation militaire reçoivent un avis favorable.

A la Sous-Préfecture. — M. Flottes, licencié en droit, reçu au dernier concours de rédacteur, a été, par arrêté de M. le Préfet, nommé rédacteur à la sous-préfecture de Figeac. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Election à la Chambre des Métiers. — Cette élection a eu lieu dimanche, mais comme elle comporte deux catégories, il ne nous est pas possible encore de faire connaître les résultats. Ci-dessous ceux des deux cantons de Figeac :

Canton Est : artisans maîtres, 42 votants ; artisans compagnons, 4 votants.

Canton Ouest : artisans maîtres, 19 votants ; artisans compagnons, 4 votants.

Les douleurs reviennent en même temps que l'automne

L'automne provoque chez les rhumatisants un retour de leurs douleurs. Il faut conseiller à tous les arthritiques de mettre fin aussi rapidement que possible à leurs rhumatismes en faisant une cure de cachets Gandol. Le Gandol a le pouvoir non seulement d'éliminer l'acide urique mais encore d'empêcher ce poison de se reformer dans l'organisme. Des milliers d'exemples montrent que lumbago, névralgie, goutte, sciaticque, toutes douleurs des membres et des articulations cèdent merveilleusement à la cure de Gandol qui coûte 14 fr. 60 pour dix jours : Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Syndicat d'initiative de Gourdon et de la région. — En raison des événements actuels et des moments angoissants qui oppressent tous les cœurs, le Comité a décidé de supprimer pour cette année la journée des « Amitiés Gourdonnaises ». Seule, du programme envisagé, la réunion générale aura lieu le matin à 10 heures.

Souillac

Accident évité de justesse. — M. Vestut, instituteur à Cales, venait de quitter Souillac et se rendait à son domicile en automobile. Dans l'avenue du Port, il fut croisé par une automobile, venant en sens inverse, qui lui projeta une pierre dans le pare-brise et le réduisit en miettes.

Grâce à son sang-froid, M. Vestut put immobiliser sa voiture, juste en face d'un arbre, qui aurait pu occasionner un grave accident.

M. Vestut n'a eu que quelques égratignures aux mains, occasionnées par les éclats de verre.

Petites annonces économiques

Docks de l'alimentation demandent chauffeurs de Diesel non mobilisables.

On demande un électricien haute et basse tension avec permis motocyclette et un conducteur, permis poids lourds, non mobilisables. S'adresser : Usine à gaz (avec références), Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Eugène VIDAL, ses enfants, ainsi que toute sa famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Eugène VIDAL

Opticien leur époux, père, beau-père, frère et oncle.

DERNIÈRE HEURE

COMMUNIQUE du Grand Quartier Général

Du Grand Etat Major, en date du 4 septembre. — Les contacts sont progressivement pris sur le front. Les forces navales se sont rendues aux postes qui leur avaient été assignés. Les forces aériennes procèdent aux reconnaissances nécessaires.

Le torpillage de l'« Athénia »

De Londres. — La « Presse Association » croit savoir que 75 0/0 des 1.400 passagers étaient des femmes et des enfants.

430 survivants, d'après certaines informations, 800 d'autres, sont à bord du navire Claude-Nelson qui doit arriver demain.

Le gouvernement de l'air prend des dispositions pour recevoir les survivants.

En réponse aux allégations, l'Amirauté allemande fait savoir qu'aucune mine n'a été posée dans cette zone.

Le gouvernement de Washington rappelle qu'en vertu de la loi de neutralité, les passagers peuvent, pendant 90 jours, revenir sur des bateaux des états belligérants.

34 Allemands se trouvaient à bord de l'Athenia.

A Berlin, les représentants des Etats-Unis font une démarche auprès du Gouvernement allemand pour protester contre le torpillage de l'Athenia.

La flotte britannique en action

Le croiseur britannique Oyar a coulé le cargo Olinda au large du Rio Grande. L'équipage a été fait prisonnier. L'Amirauté britannique annonce que la flotte est active sur toutes les mers.

Raid d'avions sur l'Allemagne

Dans la nuit du 3 au 4, des avions de la Royal Air Force ont effectué un raid sur l'Allemagne au Nord et Nord-Ouest.

La solidarité de l'Indochine

Dernière note de l'Indochine : Le Gouverneur général a reçu, du Roi de Cambodge, une note : « Au moment où la France entre en guerre, nous tenons à assurer le Gouvernement français que nous sommes décidés à lutter à côté de lui. Le Cambodge, quels que soient les sacrifices qui lui sont imposés, luttera à ses côtés pour la sauvegarde de la civilisation. »

Le Japon se désintéresse

Une déclaration officielle du ministre japonais précise que le Japon ne s'occupe que des affaires de Chine.

Alerte à Paris

Mardi matin, à 6 heures 45, les postes de radio ont informé qu'une alerte d'attaque aérienne s'était produite à Paris. Les informations ont ajouté que ladite alerte n'avait été suivie d'aucune attaque.

Opérations en Pologne

Les informations venues de Pologne annoncent que les opérations aériennes continuent. Les stations estives autour de Varsovie et la ville de Varsovie ont été bombardées. Vive activité de l'aviation polonaise qui a attaqué plusieurs trains blindés. Dans la journée du 3 septembre, 17 avions allemands ont été abattus, 8 avions polonais n'ont pas rejoint leurs bases.

Dans le sud-ouest de la Pologne et en Poméranie, des combats acharnés ont eu lieu.

Une brigade de cavalerie polonaise a passé la frontière de la Prusse Orientale, avançant rapidement sur le territoire ennemi.

Bateau grec coulé

Le bateau grec Kotis a été coulé par une mine sur les côtes de la Suède. Un poséur de mine allemand avait été aperçu, mais il n'avait pas signalé la pose des mines.

Cabinet Immobilier

(20^e année) J. DELLARD propriétaire, 1, rue Mar.-Joffe CAHORS

VENTE ET ACHAT

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Mobilisation civile en Suisse

Le Conseil fédéral a adopté une ordonnance concernant le service du travail. Sont astreints au service civil les hommes de 16 à 65 ans et les femmes de 16 à 60 ans.

Sont exemptés les ménages ayant des enfants de moins de 16 ans à leur charge.

Il est interdit, sur le territoire suisse, d'augmenter les prix de gros et de détail sur les marchandises, les baux à loyer, le taux des hôtels, pensions, hôpitaux, gaz, électricité, etc.

Les responsabilités criminelles de l'Allemagne

L'état de guerre a été notifié par le Gouvernement de la République Française aux puissances étrangères, à la suite de l'agression du gouvernement allemand.

Le communiqué officiel du 4 septembre indique que les opérations ont commencé en ce qui concerne l'ensemble des forces terrestres, maritimes et aériennes.

Et dès le début de cette guerre un fait se produit qui est de nature à émouvoir l'opinion du monde entier et qui établit, dès les premières heures, qu'en marge du combat des armées, une certaine forme de lutte que l'on n'a que trop connue il y a 22 ans, s'institue sur mer au mépris des considérations concernant les plans allemands : c'est l'attentat commis contre le navire Athenia. Mais nous noterons dès maintenant qu'à la lumière des précisions très nettes fournies par l'Amirauté britannique, la tactique de la propagande de Berlin pour détacher l'Allemagne de la responsabilité de ce geste semble bien vaine, rigoureusement démentie par les faits et destinée à ne tromper personne.

La nouvelle du torpillage a été reçue à 2 h. 30 ce matin à l'ambassade des Etats-Unis.

M. Jean Kennedy, ambassadeur à Londres, au sujet du torpillage de l'Athenia, a communiqué tous les documents. 143 Américains se sont embarqués à Glasgow ; 321 Américains se trouvaient à bord.

A la Maison-Blanche on déclarait que les autorités américaines rassemblaient actuellement les renseignements sur le torpillage de l'Athenia, ainsi d'ailleurs que le bombardement de la Villa de l'Ambassade américaine à Varsovie.

Cet attentat a d'ailleurs été invoqué à la Chambre des Communes où, répondant au programme du gouvernement, le nouveau lord de l'Amirauté, M. W. Churchill, a précisé que plus de 300 Américains se trouvaient à bord.

Et voici que s'élève une autre autorité spirituelle, celle du Cardinal Verdier dont vous avez entendu la voix à la T.S.F., qui souligne la réprobation du monde devant un tel acte.

ETUDE DE

Maitre Jean MERIC

avocat à Cahors

8, rue Georges-Clemenceau

Succ^e de MM^{rs} CHATONET et LACOSSE

EXTRAIT

D'UN

JUGEMENT DE DIVORCE

Assistance judiciaire du 27 juin 1938

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le quatre mai mil neuf cent trente-neuf, enregistré et signifié.